

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Michèle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2026-04 : REPRISE D'ALIGNEMENT SECTEUR DALLET – LOTISSEMENT LES TERRASSES DU REPLOT

M. le Maire explique au conseil municipal qu'afin de régulariser un alignement sur le secteur de Dallet, il est proposé au conseil municipal d'acheter à l'indivision FAURE, composée de :

- M. Jean-Pierre FAURE, domicilié 282 chemin de Mur 63115 Mur sur Allier,
- M. Michel FAURE domicilié 1 rue des Grenets 03800 Biozat,
- Mme Isabelle NOURRISSON née FAURE, domiciliée 52 chemin du Grelet 63115 Mur sur Allier

Les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée 133 AB 543 : 30 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 548 : 91 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 556 : 99 m2
- Parcelle cadastrée 133 AB 561 : 69 m2

au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et les frais d'actes notariés étant à la charge des propriétaires.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 04 MARS 2026

ID : 063-200083921-20260226-202604D-DE

Berger
Levrault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles telles que détaillées ci-dessus à l'indivision FAURE au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et les frais d'actes notariés étant à la charge des propriétaires,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et notamment les actes authentiques.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 27 février 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 2 mars 2026

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

